

Jonction



Volume 1 n° 3
Décembre 2005 • Janvier 2006

LA LETTRE MENSUELLE SUR LE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30

En ce mois de réjouissances, je souhaite profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier, et pour féliciter, toute l'équipe qui gravite autour du parachèvement de l'autoroute 30. Vous avez permis, en 2005, de concrétiser et de faire progresser ce dossier sur lequel plusieurs travaillent d'arrache-pied depuis de nombreux mois. Grâce à vous, la région métropolitaine aura bientôt sa ceinture sud, et grâce à vous, c'est l'économie de toute une région qui en profitera !

À l'équipe du ministère des Transports du Québec se sont greffés récemment quelques mandataires privés qui assurent une nouvelle expertise au secteur public. Cette expertise, notamment en PPP et en gestion de projet, s'intègre à l'équipe du parachèvement de l'autoroute 30 et, à ce titre, il me fait plaisir de vous mentionner combien l'apport de chacun d'entre vous est essentiel à la bonne marche de ce beau chantier !

La réalisation d'un tel projet ne pourrait se concrétiser sans l'appui de nos nombreux partenaires. À tous, je vous souhaite donc un très joyeux temps des fêtes et je vous réserve pour la nouvelle année quelques défis à votre hauteur !

Paul-André Fournier
Directeur du Bureau de projet
de l'autoroute 30



Le PPP et l'autoroute 30 : ce qu'il faut savoir !

Le ministère de Transports envisage de réaliser la partie Ouest de l'autoroute 30 en partenariat public-privé (PPP). Rappelons que la partie Ouest comprend le segment de 35 kilomètres situé entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion, auquel s'ajoute la réfection de 7 km d'un tronçon reliant la ville de Salaberry-de-Valleyfield (autoroute 530) à l'autoroute 30.

Qu'est-ce qu'un PPP ?

Un PPP est une entente contractuelle à long terme entre un gouvernement et un partenaire privé pour assurer la prestation d'un service public. Pour ce qui est de la partie Ouest de l'autoroute 30, le gouvernement du Québec, avec la participation financière du gouvernement fédéral, souhaite conclure une entente, d'une durée d'environ 30 ans, avec un partenaire privé, pour réaliser et exploiter cette portion d'autoroute.

Quelle forme prendra ce partenariat ?

Le partenaire privé sera appelé à concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir cette partie de l'autoroute 30. Toutefois, il est de la responsabilité du Ministère de préciser les critères de qualité des infrastructures ainsi que les services attendus.

Les avantages de l'approche PPP

Le PPP est une solution intéressante afin de devancer et d'accélérer la réalisation des travaux, d'offrir la meilleure valeur pour l'argent investi et de répartir les risques associés au projet. De plus, la marge de manœuvre confiée au secteur privé favorise l'adoption de méthodes de travail et de techniques innovantes.

Les objectifs du gouvernement

L'un des principaux objectifs du gouvernement pour la réalisation du parachèvement de l'autoroute 30 est de répondre à un besoin depuis longtemps reconnu par la collectivité. Pour cette raison, le gouvernement souhaite concrétiser ce projet le plus rapidement possible, ce que facilite le PPP. Par une entente de partenariat avec l'entreprise privée, le gouvernement minimisera également sa contribution financière et transférera une partie des responsabilités et des risques du projet au secteur privé.

L'essentiel de la démarche menant au PPP

Avant de conclure une entente de partenariat public-privé (PPP), le ministère des Transports (MTQ) évalue la pertinence du projet et s'assure que sa mise en œuvre en PPP représente la meilleure valeur pour l'argent investi. En d'autres mots, le projet réalisé en PPP doit procurer de meilleurs avantages sociaux et économiques à la collectivité en échange des coûts occasionnés par le projet.

La mise en œuvre réussie de projets en PPP requiert la mise en place d'une approche rigoureuse. Au MTQ, cette approche est coordonnée par le Bureau de la mise en œuvre du partenariat public-privé (BMOPPP) en collaboration avec les unités ministérielles concernées et des consultants spécialisés dans les domaines de l'ingénierie, du juridique, de l'achalandage et des revenus, des finances, du processus, de l'économie, de l'environnement et des communications.

Deux grandes étapes caractérisent la démarche : la préparation du dossier d'affaires et la stratégie d'attribution du contrat.

Préparation du dossier d'affaires

La préparation du dossier d'affaires nécessite la réalisation de plusieurs études et consultations pour déterminer la solution la plus avantageuse : la réalisation du projet en PPP ou l'approche conventionnelle. Pour ce faire, le BMOPPP procède notamment à la détermination du besoin, à l'évaluation des impacts environnementaux, à l'analyse avantages-coûts, à l'analyse financière, à l'évaluation des risques, à la faisabilité technique et technologique du projet ainsi qu'à l'étude des achalandages et des revenus.

Stratégie d'attribution du contrat

Lorsque l'intérêt de réaliser le projet en PPP est confirmé, la stratégie d'attribution menant à la sélection de la meilleure proposition et du partenaire pour le projet est élaborée. Cette stratégie est conçue afin d'assurer la concurrence entre les entreprises ainsi que l'équité et la transparence.

Bilan 2005

L'année 2005 a été une année de consécration pour le parachèvement de l'autoroute 30, tant au niveau des études préparatoires qu'à celui du terrain !

Pour la partie Ouest, de Châteauguay à Vaudreuil-Dorion, les acquisitions ont progressé à fond de train : fin décembre, le MTQ sera propriétaire de plus de la moitié de l'emprise à acquérir.

La partie Est n'est pas en reste ! La finalisation de l'avant-projet définitif a permis d'entreprendre les travaux de la bretelle H en octobre dernier et le futur échangeur 15/30 sera entrepris dès l'été prochain.

Toutes ces démarches s'inscrivent dans l'objectif de livrer cette infrastructure en 2008 pour la partie Est et en 2009 pour l'ensemble des 54 kilomètres d'autoroute 30 à parachever.



Le tracé de la partie Ouest nécessite la construction, par un éventuel partenaire privé, d'une imposante structure afin de franchir le fleuve Saint-Laurent.

Pour nous joindre

Bureau de projet de l'autoroute 30
Bureau 13.10
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : (514) 873-0234
Télécopieur : (514) 864-2155

Courriel : bureaudeprojeta30@mtq.gouv.qc.ca
Site Internet : www.mtq.gouv.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque nationale
du Canada : ISSN 1715-748X